



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**  
**Prolongation/réallocation budgétaire d'un projet PRF**  
**sans impact sur le coût global<sup>1</sup>**

<b>Titre du projet :</b> Promotion du dialogue et de la participation des jeunes et des femmes pour de élections apaisées, transparentes et crédibles	<b>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO) :</b> PNUD
<b>Personne à contacter concernant le projet :</b> Nicole KOUASSI Adresse : BP 11207-PNUD Téléphone : +227 91208303 E-mail : nicole.kouassi@undp.org	<b>Partenaire(s) d'exécution– nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :</b> CENI, CNDP, CNDH, CSC, OSC féminines et de jeunes sont des partenaires de réalisation des activités
<b>Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) :</b> 00098054 <i>Utiliser le numéro de projet actuel du MPTF</i>	<b>Site du projet :</b> Niamey
<b>Description du projet :</b> Le projet vise la création des conditions permettant l'organisation d'élections paisibles, transparentes et crédibles par d'une part le renforcement du dialogue entre les acteurs politiques pour une meilleure cohésion et un meilleur consensus et d'autre part, la sensibilisation des populations, hommes, femmes et jeunes dans les villes de Niamey et Zinder aux enjeux du processus électoral	<b>Budget PBF :</b> 500,000USD <b>Contributions hors PBF :</b> <b>Budget total du projet :</b>  <b>Date de démarrage du projet :</b> 7/01/2016 <b>Date initiale d'achèvement du projet :</b> 30/6/2016 <b>Nouvelle date d'achèvement (le cas échéant) :</b> 31/03/2017
<b>« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)<sup>2</sup>: 2</b>	

<sup>1</sup> Veuillez utiliser ce formulaire UNIQUEMENT si la prolongation est sans effet sur le coût global ni sans impact significatif sur le résultat visé OU si une réallocation budgétaire pour un même projet a un impact d'au moins 15 % sur une ou plusieurs catégories de dépense. Le Formulaire 3.3 de transmission (« Transmittal Form ») n'est pas nécessaire. Toutefois, un procès-verbal du JSC indiquant qu'il n'y a pas d'objections au changement doit être effectué dans les 3 mois suivant la proposition de changement. Le formulaire et le procès-verbal du JSC devront être soumis au MPTF et au PBSO for information.

<sup>2</sup> PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

*Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.*  
*Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.*  
*Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.*  
*Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.*

**Résultats du projet : Les élections législatives et présidentielles se sont déroulées de manière pacifique, transparente et crédible surtout dans les villes de Niamey et Zinder grâce à la sensibilisation et la participation des populations, en particulier les femmes et les jeunes**

**Domaine de résultat du Fonds<sup>3</sup> résumant au mieux l'objectif du projet : 1.4 Dialogue Politique**

<i>(Pour les projets financés par le PRF) *</i>	
<b>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO)</b> <i>(un espace de signature par RUNO):</i>  <b>PNUD</b>	<b>Représentant des autorités nationales :</b>  <b>CENI</b>
<i>Nom du Représentant :</i> <b>Nicole KOAUSSI</b> <b>Représentante Résidente Adjointe (Programmes)/PNUD</b> <i>Signature</i> <i>Nom de l'Agence : PNUD</i> <i>Date et cachet</i>	<i>Nom du Représentant du gouvernement partenaire :</i> <b>M. Ibrahim BOUBE</b> <i>Signature</i> <b>Titre : Président de la Commission Nationale Indépendante</b> <i>Date et cachet</i>

<sup>3</sup> Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien à la mise en application des traités de paix et au dialogue politique (Priorité 1) :
  - (1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :
  - (2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;
3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :
  - (3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.
- 4) (Re)-mise en place des services administratifs essentiels (Priorité 4).
  - (4.1) Renforcement de la capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'État/ administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat du Fonds).

## Table des matières

I. Cause des changements apportés au projet et justification.....	4
a. Nature du changement et justification.....	4
II. Impact budgétaire.....	4
a. Révision du budget.....	4

## I. Cause des changements apportés au projet et justification

Nature des changements et justification :

Le changement consiste en l'extension du calendrier d'exécution des activités du projet. En effet, le report des élections locales, initialement prévues pour le 9 mai 2016 au 8 janvier 2017 à une incidence sur la mise en œuvre des activités du projet, en fonction du nouveau chronogramme récemment publié par la CENI.

## II. Impact budgétaire : N/A

### a. Révision du budget : N/A

Tableau 1 : Activité budgétaire du projet

Résultat/numéro du produit	Nom du produit	RUNO(s)	Produit du budget	Commentaires (c.à.d. sur la justification concernant les types d'apports fournis ou le budget)
Résultat 1 : Les élections au niveau de Niamey et Zinder sont pacifiques, transparentes et crédibles grâce au maintien du dialogue entre les acteurs et la participation des populations, en particulier les femmes et les jeunes				
Produit 1.1	Le maintien du dialogue entre les acteurs politiques, les acteurs institutionnels et la société civile au niveau de Niamey et de Zinder permet d'organiser des élections pacifiques et transparentes dans ces deux villes.	PNUD	284 620 USD	
Produit 1.2	La population de Niamey et de Zinder, en particulier les femmes et les jeunes âgés de dix huit (18) au moins inscrits au niveau des communes composant les villes de Niamey et Zinder participe effectivement et de manière pacifique au	PNUD	215 380	

	processus électoral			
Produit 1.3				
Résultat 2 :				
Produit 2.1				
Produit 2.2				
Produit 2.3				
Total				

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO<sup>4</sup>

<b>PROJET DE BUDGET PBF – RUNO 1 (rajouter un tableau par RUNO supplémentaire)</b>			
<b>Catégories de dépense</b>	<b>Budget d'origine</b>	<b>Augmentation / diminution proposée</b>	<b>Nouveau budget proposé</b>
1. Personnel et autres employés			
2. Fournitures, produits de base, matériels	328 000	0	328 000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	8 000	0	8 000
4. Services contractuels	93 490	0	93 490
5. Frais de déplacement			
6. Transferts et subventions aux homologues			
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	37 800	0	37 800
<b>Sous-total</b>	<b>467 290</b>	<b>0</b>	<b>467 290</b>
8. Coûts indirects*	32 710		32 710
<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>

\* Le taux ne doit pas dépasser 7 % du total des catégories 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds, et doit être conforme aux règles et procédures de chaque RUNO. On notera que les coûts directs induits par l'Agence exécutant le projet doivent être comptabilisés dans la rubrique budgétaire correspondante, conformément aux règlements, règles et procédures de l'Agence en question.

<sup>4</sup> Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une demande de prolongation n'ayant pas d'impact sur le coût global, le sous-total et le total du budget doivent demeurer identiques à ceux du descriptif de projet d'origine approuvé.

REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES

COMMISSION ELECTORALE

NATIONALE INDEPENDANTE

(CENI)

PROJET DE CHRONOGRAMME DES ELECTIONS REGIONALES ET MUNICIPALES 2017

N°	Période	Activités	Durée	Acteurs	Ref. Légales et/ou observati.
01	10/10/2016	Convocation du Collège Electoral aux élections régionales et municipales	01 jr	PRN	Art. 31, alinéa 3 de la Loi 2014-01 (90 jrs avant le scrutin)
02	24/10/2016 au plus tard	Date limite de dépôt de déclaration de candidatures aux élections régionales et municipales	01 jr	Partis Politiques/Candidats Indépendants	Art. 14 de la loi 2014-01 (75 jrs avant le scrutin)
03	Du 25 oct. au 03 nov. 2016	Examen des dossiers de candidatures aux élections régionales et municipales par les Préfets et transmission aux Gouverneurs	10 jrs	Préfets	Art. 99 de la loi 2014-01
04	Du 04 au 10 nov. 2016	Examen des dossiers de candidatures aux élections régionales et municipales par les Gouverneurs et transmission aux Tribunaux de Grandes Instances (T.G.I)	07 jrs	Gouverneurs	Art. 99 de la loi 2014-01
05	Du 11 nov. au 10 décembre 2016	Validation des candidatures aux élections régionales et municipales par les T.G.I	30 jrs	T.G.I	Art. 99, alinéa 3 de la loi 2014-01
06	Du 11 décem. au 12/12/2016	Publication par les Gouverneurs de la liste des candidats aux élections régionales et municipales	02 jrs	Gouverneurs	Art. 99, alinéa 4 de la loi 2014-01
07	29/12/2016	Ouverture Campagne Electorale	01 jr	PRN	Art. 20, alinéa 5 de la loi 2014-01
08	08 janvier 2017	Jour du scrutin	01 jr	CENI	Décret PRN
09	Du 09 au 13/01/2017	Proclamation des résultats provisoires des élections régionales et municipales par les Commissions Décentralisées et la CENI	05 jrs	CDE/CENI	Art. 101, alinéa 2 de la loi 2014-01
10	Du 14/01/2017 au 12/02/2017	Proclamation et validation des résultats définitifs des élections régionales et municipales	30 jrs	TGI	Art. 101, alinéa 4 de la loi 2014-01 (Art. à modifier)

**Gisele Ntungwa**

---

Pierre Celestin Bengono  
mardi 28 juin 2016 13:09  
Moktar Lam

**Objet:** Afissatou Ane Ndiaye; Gisele Ntungwa; Habsatou Souley; Iliassou Ibrahim; lawaliissa@yahoo.fr; Pierre Celestin Bengono  
Extensions Sans Coût du Projet Appui aux élections-PBF  
**Documents joints:** PART-III-Template-3.5-PRF-project-No-Cost-revision-FINAL-FRENCH-April-2014.doc

à Moktar,

En suite à la publication du nouveau calendrier des élections par la CENI qui reporte les élections locales au 8 janvier 2017. Le Comité de pilotage nous a informés de vous saisir afin de demander une extension sans coût du projet jusqu'en mars 2017 soit une période de 9 mois supplémentaires. Nous vous prions de trouver ci-joint le formulaire que votre équipe devra renseigner. Le formulaire devra être signé par les co-présidents du comité de pilotage ci-joint. Nous vous serons très reconnaissants que vous voudriez bien prendre pour nous faire parvenir le formulaire renseigné au plus tard lundi le 4 juillet 2016.

Nous restons à votre disposition si vous sollicitez notre appui.

En Cordialement,  
Gisele Ntungwa